

CONFERENCES DU S.U.P.E.A.

Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

(CHU de Toulouse)

-

Année universitaire 2020-2021

Jeudi 19 novembre 2020

de 17 h à 19 h 30

Roger TEBOUL

Psychiatre de l'Enfant et de l'Adolescent

Responsable de l'Unité Ado 93, EPS de Ville Evrard

Président de l'API (Association des Psychiatres de secteur infanto-juvénile)

« La parentalité : une affaire de désir(s) »

En visioconférence (via Zoom)
(modalités à préciser)

Renseignements :

<http://www.chu-toulouse.fr> → Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SUPEA) → rubrique Formations/congrès

Marion Galindo - S.U.P.E.A – Hôpital Purpan – 05 61 77 60 55

Visioconférence juridique

de Pierre-Brice Lebrun

destinée aux professionnels de l'action sociale et médico-sociale, du soin et de la dépendance, de la famille, de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse

Connexion simplifiée (avec ou sans caméra) –
Assistance technique disponible – Interactivité avec l'intervenant

Travailler avec les adolescents et leur famille

Santé et refus de soin, sexualité, vie privée,
expression en justice, etc.

Le jeudi 19 novembre 2020

de 14h à 17h (en ligne)

L'adolescent n'est plus un enfant, mais il est toujours considéré comme mineur par la loi, et soumis à l'autorité parentale. Il a néanmoins, avec le temps acquis, une certaine autonomie, et revendique, c'est bien normal, une plus grande liberté dans l'exercice de ses droits fondamentaux : comment une structure d'accueil, sociale, sanitaire, médicosociale ou scolaire, peut-elle concilier le respect de ses droits, tels que lui-même peut les définir, avec les limites fixées par ses parents, et son obligation de le protéger ?

Frappé d'une incapacité civile qui lui interdit par exemple de déposer plainte et de s'engager (par la signature d'un contrat), l'adolescent reste « couvert » sur le plan civil par l'assurance de ses parents (sauf quand il travaille), mais, bien que toujours considéré comme vulnérable (selon la définition légale), il est de plus en plus responsable sur le plan pénal, lorsqu'il franchit le seuil des 13, puis des 16 ans.

Cette conférence fera donc le point sur le droit pénal et la procédure pénale adaptée à l'adolescence (avec le nouveau code de justice pénale des mineurs qui va remplacer l'Ordonnance du 2 février 1945).

L'adolescent peut s'exprimer devant la justice pour faire entendre son avis et même, parfois, donner (ou non) son accord (pour être adopté, pour changer de nom, pour devenir français), mais il arrive aussi qu'il se mette en danger : comment réagir, comment intervenir pour le protéger ? Et si son état de santé le justifie, comment le protéger une fois qu'il sera majeur, sachant qu'il n'existe pas de majorité différée, ou adaptée, ou réduite, même en cas de handicap mental ?

Il arrive aussi parfois que l'adolescent se retrouve parent : comment peut-il alors exercer l'autorité parentale sur son enfant en étant toujours soumis à celle de ses parents ?

Cette conférence interactive (en ligne) détaillera la mesure d'émancipation (qui met un terme à l'exercice de l'autorité parentale et que l'adolescent ne peut pas encore demander) et rappellera que le mariage n'est plus autorisé aux mineurs. Elle abordera la question de la santé (droit d'accéder aux soins sans autorisation parentale, droit de refuser les soins, recours à la contraception et à l'IVG sans l'accord des parents) et de la sexualité (en détaillant cette mystérieuse « majorité sexuelle » sur laquelle beaucoup de bêtises circulent, et en rappelant que le détournement de mineur a disparu depuis plus de 20 ans). Elle s'attardera sur le respect de la vie privée (qui doit se concilier avec l'obligation de protection et le devoir de surveillance qui incombent aux parents et aux structures d'accueil) et de la liberté (et donc de la fugue, qui n'est plus un délit depuis 1935, et sur laquelle la loi ne dit pas grand-chose).

Elle s'adresse à tous les professionnels des structures sociales, sanitaires, médicosociales ou scolaires, travaillant avec des adolescents et leurs familles, mais aussi aux parents ...

Objectifs de la conférence

- Appréhender l'étendue des droits fondamentaux qu'un adolescent peut revendiquer (le respect de sa vie privée, de son intimité) ou exercer seul (en matière de santé, de sexualité, d'expression, etc.)
- Rappeler le principe de la majorité sexuelle
- Établir les limites de l'autorité parentale
- Détailler le cadre légal de l'émancipation
- Détailler le cadre légal de l'accès aux soins sans accord parental
- Rappeler les limites de la responsabilité des professionnels (en cas de fugue, de relations sexuelles, etc.)

Inscription : <http://www.addictions-sedap.fr/>

Renseignements : pierrebricelebrun@free.fr

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT



COLLOQUE
**PROTECTION DE L'ENFANCE :
 RÉUSSIR LA PARTICIPATION
 DES FAMILLES**
- 1ÈRE PARTIE -

20 NOVEMBRE 2020

EN VISIO-CONFÉRENCE

.9h30 - Accueil des participants sur la plateforme par M. Laurent SOCHARD

- Ouverture de la journée par **M. Arnaud SIMION** - Vice-Président chargé de l'Action Sociale : Enfance et Jeunesse
- Quelques mots de **Mme Colette GAYRAUD** – Déléguée territoriale du Défenseur des Droits
- Introduction de **Mme Martine COSTES** - Directrice Générale Déléguée aux territoires et à l'action sociale de proximité
- Présentation de la journée par **Mme Véronique DESFOURS**, Directrice Enfance et Famille

.9h40 - Reportages :

- **La participation des enfants et des familles** par SOS Villages d'enfants
- **Les conférences familiales** par le Département de la Gironde

.9h55 - Interventions coordonnées par M. Laurent SOCHARD
Promouvoir une évolution des pratiques professionnelles par la participation des personnes accompagnées

- Intervenants :
 - **M. Hervé LAUD accompagné d'Esméralda** - SOS Village d'enfants
 - **Mme Nelly DEVERCHERE** - *Conseillère technique en travail social* - Mission Ingénierie et Travail Social - **et Mme Gaëlle INGUANEZ** - Coordinatrice conférences familiales – Département de la Gironde
 - **Mme Valérie NEULAT et Mme Fabienne LADA** - Projet porté par le STEMO Capitole - PJJ
 - **Mme Catherine SELLENET** – *Sociologue* - Professeur des universités en science de l'éducation – Université de Nantes – **Les formes de participations possibles**
- Tchat en direct pour poser des questions

.11h30 - Clôture de la matinée par M. SOCHARD et Mme Desfours, Directrice Enfance et Famille

Participation gratuite mais uniquement sur inscription préalable. Contact : odpe@cd31.fr
 (clôture des inscriptions le 16 novembre)



Équipe Relais Handicaps Rares
Midi-Pyrénées



Collectif d'échanges et de formation pour les aidants familiaux et les professionnels

Accompagnant des personnes présentant une déficience visuelle avec handicaps associés

Pourquoi ?

1. Expérimenter de nouvelles modalités d'apprentissage et de transmission à distance
2. Favoriser l'expression des aidants et des professionnels
3. Augmenter les compétences par la valorisation des expériences et l'apprentissage mutuel
4. Échanger sur les aménagements / postures pour faciliter l'accompagnement au quotidien

Où et quand ?

Cette rencontre se déroulera

LE LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

9H00 - 16H30

EN VISIOCONFERENCE VIA ZOOM

DEPUIS LE DOMICILE OU LE LIEU DE TRAVAIL SI LES PREREQUIS SONT REUNIS

Au programme :

9h00 : Accueil - café (pour le café, chacun prévoit le sien)

9h15 : Début de la journée

Un tour de table, enfin d'écran

« La déficience visuelle ?

Entre définitions et situations de handicap au quotidien »

12h00 : Pause déjeuner

13h30 : Reprise de la journée

« Accompagnement au quotidien et adaptations aux handicaps associés »

« Les déplacements et les bonnes pratiques autour de la déficience visuelle »

16h30 : Fin de la journée



Prérequis de la journée :

Les participants vont, individuellement et à distance, se retrouver mis en situation de déficience visuelle, c'est pourquoi le jour J, vous devrez avoir :

- Un objet servant à vous bander les yeux (bandeau de nuit, écharpe, cravate...)
 - Un micro-onde à disposition
- Préparer les ingrédients dans des récipients différents : un mug (grande tasse), 60g de chocolat, 10g de beurre, 10g de sucre, 10g de farine et 1 œuf.

Organisation et animation :

Nous utiliserons la visioconférence ZOOM. L'Equipe Relais Handicaps Rares Midi-Pyrénées contactera chaque participant en amont pour accompagner la découverte du logiciel si besoin.

L'animation de la journée sera assurée par :

- Delphine POINOT, éducatrice spécialisée
- Alice MARTY, ergothérapeute et AVJiste
- Anna BARTOLUCCI, instructrice de locomotion
- Argana BESSIERE, coordinatrice médico-sociale

Informations et inscriptions jusqu'au VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020 :

Contactez Argana BESSIERE, coordinatrice médico-sociale

midipyrenees@erhr.fr / 06 16 36 10 83

**INSCRIPTION GRATUITE MAIS OBLIGATOIRE.
NOMBRE DE PLACES LIMITE.**



Une plateforme régionale d'aide psychologique

L'ARS Occitanie a mis en place une plateforme
d'aide psychologique :

*« Le dispositif régional de prise en charge médico-
psychologique DSPT COVID-19 OCCITANIE »*

Cette plateforme apporte **des conseils et des solutions pour
aider toutes les personnes qui en ressentent le besoin**

Il s'agit d'une **ligne unique** pour toute l'Occitanie :

05 34 39 33 47

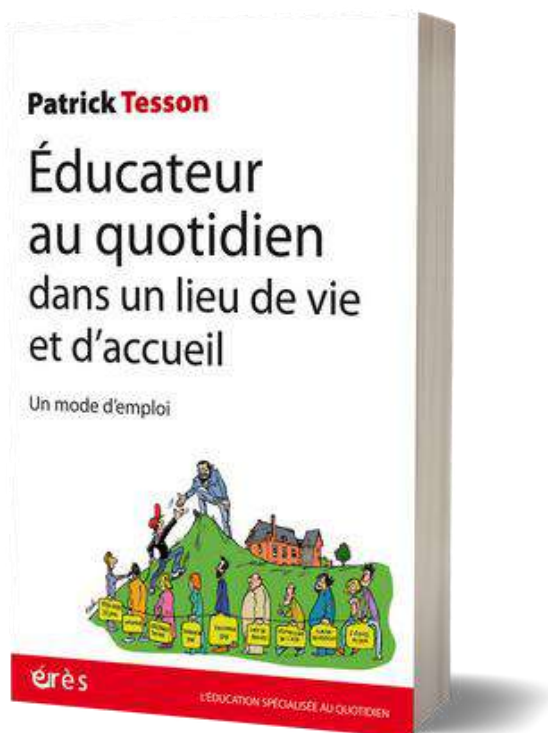
Les consultations sont GRATUITES

Cette plateforme est accessible **tous les jours de 9h à 18h**

Le dispositif devrait être maintenu après le confinement

ÉDUCATEUR AU QUOTIDIEN DANS UN LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL

Un mode d'emploi
Patrick **TESSON**



S'inscrivant dans une dynamique constructive et pédagogique, l'ambition de l'auteur est de convaincre du potentiel si mal exploité des lieux de vie et d'accueil. En **40 chapitres, composés chacun d'un témoignage sur un aspect de la vie quotidienne, d'un dessin humoristique et d'une fiche pratique**, l'ouvrage montre que malgré les difficultés rencontrées – et parfois à cause d'elles – **jeunes et éducateurs construisent le « vivre ensemble » si particulier d'un lieu de vie et d'accueil.**

Une documentation précise – avec fichiers à télécharger – donne toutes les clés (administratives, juridiques, financières, organisationnelles...) pour faciliter la création d'un tel lieu.

Collection "L'éducation spécialisée au quotidien"
dirigée par Philippe Gaberan et Daniel Terral



À PROPOS DE L'AUTEUR

Éducateur de rue dans les années 1970, **Patrick Tesson** a mis à profit son expérience de terrain pour se lancer en 2000, avec son épouse Maryse, dans la création et la gestion d'un lieu de vie et d'accueil en Anjou : Les Alizés.